L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 FEVRIER 1888. 61me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, 1s Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 4 FEVRIER 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Non forme deux feuillettons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Non forme deux Feuillettons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix fédit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR W. I. HODGSON.—Un block de maisons avec façade en briques, coin des rues Carondelet et Girod.

PAR LE SHERIF—Lots de terre et bâtisses dans le Troisième District.

Ce qu'est réellement l'industrie sucrière louisianaise.

Il règne, au Nord et dans l'Ouest, sur la situation de l'industrie, sucrière une ou plusieurs erreurs invétérées que l'on aura de la peine à déraciner et sur lesquelles on devrait insister chaque jour, tant qu'on n'aura pas réussi à en démontrer, clairement, l'inanité; à prouver aux populations déçues qu'elles sont la dupe d'ignorants qui parlent de cette industrie comme un aveugle des couleurs, ou de spéculateurs qui ne reculent devant aucune assertion *with money in it.*

Il faut convenir aussi que ces mêmes populations doivent être naturellement portées à croire les fables qu'on leur débite, à chaque instant, sur ce sujet; elles ne savent, nullement, ce que c'est que la production sucrière; elles ne la connaissent que par la raffinerie qui gagne des millions au milieu d'elles, dans trois ou quatre grandes villes, et c'est d'après la raffinerie qu'elles en jugent. Or, que voient-elles? Dix, quinze, vingt usines colossales, armées de toutes puissantes machines, employant quelques centaines d'ouvriers—le tout suffisant à jeter sur le marché assez de sucre clarifié et raffiné pour les besoins des deux tiers des communautés, et elles s'imaginent que c'est cela, la production sucrière: Qu'on se figure un habitant de la Nouvelle-Orléans,n'ayant jamais quitté sa ville natale, n'ayant jamais visité une habitation et jugeant de l'industrie sucrière louisianaise, d'après les deux grandes raffineries qui s'élèvent le long de notre levée du deuxième district, au pied des rues Domaine et Toulouse; c'est, exactement, la situation des citoyens du Nord. On voit qu'avec eux, nos ennemis ont beau jeu; il ne leur faut pas grande habileté pour avoir facilement raison.

Ce sont ces énormités qu'il est de notre devoir de combattre à outrance, par tout les moyens possibles—par la Presse, par les brochures, par nos pétitions et nos mémoires au Congrès, par l'intermédiaire de nos représentants officiels et de nos délégués spéciaux.

Il faut que l'on sache, au Nord, que le sucre est, avant tout, un produit agricole, comme le blé et le maïs; qui occupe des centaines de mille travailleurs des champs, pendant l'année entière, avant d'être transformé, dans l'espace d'un jour ou deux, en matière solide et cristallisée par les machines de l'usine qu'on appelle sucrerie.

On commet une colossale erreur on l'on se rend coupable de la plus odieuse des impostures, quand on prétend que l'industrie n'occupe que quelques centaines de planteurs, quelques milliers d'ouvriers. Il y a, dans les campagnes de la Louisiane, labourant la terre, la fumant, plantant la canne, nettoyant sans cesse le champ pour en enlever les mauvaises herbes, puis moissonnant et faisant le transport à la sucrerie, plus de *cinquante mille* noirs, chefs de familles, avec lesquels travaillent, constamment, leurs femmes, leurs enfants, au nombre de deux ou trois cent mille au moins, employés et salariés comme eux. La population adonnée seulement à la partie purement agricole de l'industrie, s'élève à *trois ou quatre cent mille* âmes. Les travaux sont complètement indépendants de la fabrication elle-même et la précèdent. Viennent ensuite ceux de la raffinerie, qui exigent l'adjonction d'autres employés par milliers—ingénieurs, travailleurs habiles sachant faire fonctionner les machines d'une usine, et hommes de peine; exécutant les gros ouvrages. Tout cela forme une autre armée bien plus nombreuse que les quelques petits bataillons qui manœuvrent dans les raffineries du Nord.

Nous ne sommes pas au bout. Il y a nous ne savons combien d'industries qui vivent de cette industrie. Il existe, soit dans notre métropole, soit dans les campagnes, énormément de fonderies, d'ateliers de forgerons qui ne trouvent leur subsistance que de constructions et de réparations à faire dans les sucreries. Arrive ensuite la tonnellerie, qui est une industrie très développée en Louisiane. Elle est obligée de fournir, par année, des centaines de mille boucauts et barils pour le sucre brut, le sucre raffiné et les mélasses. Il faut que tout cela soit transporté sur des différents marchés, et l'on ne peut le transporter que par des tonneaux de toutes les grandeurs, lesquels disparaissent, chaque année, et qu'il faut remplacer.

La Nouvelle-Orléans a une population de deux cent cinquante mille âmes. On serait bien étonné, au Nord, si l'on y entendait dire que la moitié des habitants de notre ville trouve son existence dans l'industrie sucrière. Rien n'est plus vrai, pourtant—acheteurs, vendeurs, inspecteurs, courtiers, commis de bureaux, commis du dehors, hommes de peine, travailleurs de la levée, occupés à débarquer, à rembarquer, à rouler, à mettre en ordre, à abriter sous les hangars tous ces boucauts, tous ces barils. Nous n'en finirions pas, s'il nous fallait énumérer les divers métiers qui vivent de cette industrie mère. Nous sommes étonnés que l'on n'ait pas encore fait de statistiques qui exposent nettement ces faits et donnent le chiffre exact des travailleurs dont l'existence est attachée à celle de la production sucrière.

Demandez, maintenant à l'Ouest, au Tennessee, au Kentucky, combien ils nous envoient de mulets, de chevaux; combien ils nous expédient d'instruments aratoires; combien nous leur prenons de porcs, de viandes, d'avoine, de foin. Demandez au nord-est lui-même, si fier de ses machines combien il en sort de ses usines, à notre adresse. C'est, pour ces travailleurs, ces contribuons à les nourrir, que le général a voulu apprendre au monde le procédé de la cuisson; qu'une batterie de Parrott a-t-elle tonné du Nord. Ne sommes-nous toutes les villes et villages riches et populeuses dans nos campagnes Louisiane, jusqu'à la sucrerie.

Tenez, il est quelques douzaines de plaintes dont parlent certains journaux du Nord, qui ne savent pas un traître mot de ce qu'ils disent, et certains politiciens, qui, aveuglés par la haine, s'apprêtent, plus sottement encore que malhonnêtement, à faire cent fois, mille fois plus de mal aux grandes industries de leur section que de bien aux quelques raffineries dont ils se font trop intéressés défenseurs. C'est la plus précieuse des mines, pour toute l'Union, que l'industrie sucrière, et il faut être frappé de folie, pour s'amuser, bénévolement, à tuer la poule aux œufs d'or.

Dr. J. Ayer expulse et chasse du système complètement les vers, quelque soit leur variété.

LOUISIANE.

Le Herald, Hahnville, paroisse St. Charles, du 28 janvier:

Encore deux semaines de pluie. Il est temps que cette situation cesse.

—Nos fermiers sont occupés, en ce moment, à planter leurs pommes de terre, à semer leurs oignons, mais ils ne vont pas aussi vite en besogne qu'ils le voudraient; le mauvais temps les retarde.

—On a commencé à labourer, derrière Hahnville, chez MM. Keller et Caillet. On y prépare le sol pour la culture du riz. Ces deux messieurs sont des planteurs expérimentés; ils ont une bonne terre, de bonnes semences, de bons travailleurs autour d'eux; ils ont droit de compter sur une bonne récolte.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 28 janvier:

Si nous n'avons pas encore labouré et hersé nos vergers, il est temps de le faire. Surtout, tâchons de bien drainer nos terres; elles ne le seront jamais assez.

—Nous devons rappeler à nos lecteurs que l'heure est venue de se préparer à planter les pommes de terre. Les meilleures variétés sont les Early Rose et les Peerless, mais nous croyons devoir recommander spécialement la "Beauty of Hebron" la première de toutes les variétés, à cause des trois qualités principales qu'elle possède: elle est plus précoce; elle se vend mieux sur le marché; elle fait le meilleur des mêts de table.

—Il nous faut encore revenir sur nos chemins, qui sont dans un état horrible, mais tant qu'il pleuvait, il était difficile de faire des réparations. Maintenant que le temps paraît remis, il faut se mettre, sans retard, à la besogne:

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 28 janvier:

Le temps a été désagréable, cette semaine, mais il est devenu plus frais, depuis, il est fort agréable. Les pluies des premiers jours de la semaine ont beaucoup nui aux chemins, qui sont devenus impraticables.

—Il y a encore quelques sucreries qui roulent; elles cesseront bientôt leurs travaux.

—Les citoyens entreprenants du Bayou Cane veulent s'adresser au Congrès pour obtenir une seconde allocation en vue d'achever le dragaude du Bayou Terrebonne. Ils se sont, tous, spontanément, mis à l'œuvre, pour enrerlenr cours d'eau. Ils ont ouvert ainsi la navigation du Bayou depuis le bayou Cane jusqu'à l'endroit où est arrivé la machine des Etats Unis.

Cela donne au Terrebonne un chenal où peuvent se mouvoir à l'aise ces bateaux. Nous devons louer les habitants énergiques de leur esprit d'initiative; ils en seront récompensés.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 28 janvier:

Malgré le mauvais état des chemins, les affaires commerciales ont très bien marché, dans notre localité, cette semaine. Sans aucun doute, quand nos routes seront en meilleur état, le commerce ira beaucoup mieux encore. Les récoltes ont été abondantes; elles se sont bien vendues et à un bon prix. Les travailleurs ont reçu d'assez forts salaires. Tout est donc dans de bonnes conditions pour que les affaires reprennent. Ce n'est plus qu'une question de temps. N'écoutons pas ceux qui voient tout en noir, qui n'ont à la bouche que des paroles de découragement.

Le Courrier, Houma, paroisse Terrebonne, du 28 janvier:

Les orangers fleurissent; le plant de canne pousse; les arbres, en verdissant nous annoncent les approches du printemps. Tout fait espérer une bonne recette pour l'année qui commence.

—Nous apprenons que M. Thos. Prévost a acheté l'habitation Cedar Grove sur Grand Caillou, ancienne propriété du Col. John Robinson et, depuis, de M. Mayer Weill, de la Nouvelle-Orléans. Nous lui souhaitons réussite dans sa nouvelle entreprise.

—*Décédée*. Mary Ann Sloan, épouse de Colbert Sloan, femme de couleur jouissant de l'estime générale. Elle était âgée de 46 ans. Sa vie irréprochable a toujours inspiré le respect. Elle laisse un mari et de nombreux enfants pour pleurer sa perte.

Le "Juvenile Rex Club" de Covington, Une (E. Péchon, président; L. Roubion, vice-président) célébrera le Mardi Gras par un grand bal masqué.

Les préparatifs donnent l'assurance d'une fête qui surpassera toutes celles qui l'ont précédée. La jeunesse du chef-lieu de la paroisse St. Tammany a résolu de marcher avec le progrès. *Go ahead!*

Vêtements confectionnés, etc.—Une occasion exceptionnelle s'offre aux acheteurs de faire d'excellents achats en vêtements confectionnés et en articles de toilette. La maison Léon Godchaux, atteint huitièmement ses marchandises de Printemps; et, pour les étaler sur ses rayons et ses comptoirs, il est urgent qu'elle vende celles qui lui restent de la saison à la fin de laquelle nous touchons. Nous signalons cette vente à nos lecteurs et sommes certains qu'ils la mettront à profit.

Une découverte alarmante.—Lorsque les habitants d'une localité quelconque ou, lumais aucune fièvre épidémique n'a sévi, découvrent qu'il y a parmi eux quelques cas de fièvre, ils s'en émeuvent beaucoup. Pareille découverte devrait faire dans bien des endroits aux Etats Unis; et, chaque fois, c'est au moyen du "Hostetter Stomach Bitters" que les malades se sont guéris. Cet excellent amer met aussi à l'abri des fièvres les personnes qui les pourraient prendre; de même qu'il est souverain comme tonique et est souvent donné par les médecins aux gens souffrant de rhumatismes, de la dyspepsie de la constipation, de maladies du foie, de maux de reins et de certaines affections organiques.

Phthisie, Scrofules, débilité générale, etc.—Tous ces mots de même que les toux chroniques, les bronchites se guérissent par l'**Emulsion de Scott** faite d'huile de foie de morue pure et d'hypophosphites. Les médecins éminents le prescrivent à leurs malades et en obtiennent les plus heureux résultats. Voici ce que dit "Le Salut" "J'ai donné du "Scott Emulsion" dans le cas d'une toux obstinée accompagnée d'hémorrhagie, de perte d'appétit, d'émaciation, de manque de sommeil, etc. Tous ces accidents ont été vaincus, et je crois que l'émulsion a guéri un cas de consomption bien déclarée."—J. J. Findlay, M. D., Lone Star, Texas.

Les Poitrinaires éprouvent un grand soulagement par l'emploi du Pectoral-Cerise d'Ayer. Nul remède n'est si efficace.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 15 jan. 1888.

SOMMAIRE.

I.—**Formation de la France contemporaine.**—**Passage de la République à l'Empire**, première partie, par M. H. Taine, de l'Académie Française.
II.—**Amour d'autrefois**, troisième partie, par M. André Theuriet.
III.—**L'assistance par le travail.**—**La fausse indigence, la charité efficace**, par M. Maxime Du Camp, de l'Académie Française.
IV.—**De Salonique à Belgrade.**—II—**La Macédoine et la Serbie.**
V.—**La conquête de l'Algérie. Le gouvernement du général Bugeaud.**—II.—**Bugeaud et ses lieutenants, La Moricière, Bedeau, Changarnier**, par M. Camille Rousset, de l'Académie Française.
VI.—**L'Océanie moderne.**—V.—**Archipel des Philippines, les Carolines, les Marshall, Archipel des Mariannes**, par M. C de Varigny.
VII.—**Poésie.**—**Mercule et les Centaures**, par M. José Maria de Heredia.
VIII.—**Revue littéraire.**—**La littérature personnelle**, par M. F. Brunetière.
IX.—**Revue dramatique.**—**L'enfaire Clémenceau au Vaudeville, beaucoup de bruit pour rien à l'Odéon**, par M. Louis Ganderax.
X.—**Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.**
XI.—**Le mouvement financier de la quinzaine**
XII.—**Bulletin Bibliographique.**

La *Revue* publiera dans le courant de l'année:

La vocation du comte Ghislain, par M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française.—**Un Artiste**, par M. Octave Feuillet, de l'Académie française.—**La Blanche comédienne**, par M. Ludovic Halévy, de l'Académie française.
Les réquos de David et de Salomon, par M. Ernest Renan, de l'Académie française.—**La conquête de l'Algérie**, par M. Camille Rousset, de l'Académie française.—**Le passage de la République à l'Empire**, par M. H. Taine, de l'Académie française.

En correctionnelle:

—Enfin, demande le président, vous avez au moins un semblant de profession?

—J'avais une spécialité: je vendais des pièces fausses pour clouer sur les portoirs!

Alsace-Lorraine.

Nous avons annoncé, d'après la *Post*, que des perquisitions ont été faites, mardi dernier, chez plusieurs habitants de Strasbourg. La *Post* ajoute qu'une de ces perquisitions a eu lieu au domicile et au bureau d'un nommé Dietz, employé dans la section du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine. Dietz était soupçonné d'avoir vendu à la France des documents concernant les mesures prescrites en cas de mobilisation, la marche et l'organisation des trains qui, en cas de guerre, transporteraient les troupes, etc.

Des documents compromettants ont été saisis par le chef du parquet, et Dietz qui, selon la *Post*, a fait des aveux, a été arrêté et conduit en prison.

Il est originaire de la Bavière rhénane. Avant la guerre, il avait fait un séjour de plusieurs années en France. Il est âgé de cinquante ans et père de neuf enfants. Trois de ses enfants sont mariés et établis en France. La femme de Dietz a été arrêtée également.

A cette même affaire se rattache, suivant la *Landeszeitung*, l'arrestation du fils du brasseur Wagner, de Mutzig, qui a été arrêté et transféré à Strasbourg sous l'inculpation de haute trahison.

Dans la journée du 16 janvier, le sieur Antoni, qui reçoit une pension du gouvernement français, et qui habite Dusheim, a reçu l'ordre de quitter le territoire de l'Alsace-Lorraine dans le délai de vingt-quatre heures. Le *Post*, de Strasbourg, qui annonce cette mesure, ne formule pas contre Antoni d'autre reproche que celui "d'être connu dans toute la contrée pour être un fainéant."

On écrit, de Strasbourg, à la *Gazette de la Croix*, que le gouvernement vient de prescrire aux employés de l'Etat-civil d'inscrire sur les registres, dans la forme allemande, tous les prénoms pour lesquels cette forme existe. On ne pourra inscrire les prénoms sous la forme française que sur la demande expresse des parents dans la partie du territoire lorrain où la langue française est d'usage exclusif.

M. Charles Streissguth, fabricant d'instruments de chirurgie à Strasbourg, a été arrêté au moment où il descendait du train d'Avricourt; il revenait de Nancy, où MM. Streissguth frères possèdent un succursale. A la même heure une perquisition a été faite au domicile de M. Streissguth, qui aurait été arrêté sous l'inculpation de haute trahison. La *Post* dit que M. Streissguth est soupçonné d'être complice du copiste Dietz, qui a été arrêté mardi.

Le même journal a annoncé l'arrestation de M. Speckel, représentant de la Compagnie des chemins de fer de l'Est français.

Mais cette nouvelle a été démentie depuis. Aucune mesure n'a été prise contre M. Speckel.

M. Maurice, directeur de la fabrique de gaz de Mulhouse, vient de recevoir l'ordre de quitter le territoire de l'Alsace-Lorraine. M. Maurice est de nationalité française.

On sait que l'impératrice d'Allemagne a institué un prix qu'elle décerne aux domestiques ayant servi avec honneur, quarante ans de suite, dans la même famille. Ce prix consistant en une croix en or avec diplôme n'est décerné qu'en Prusse et en Alsace-Lorraine. La *Landeszeitung* dit que, dans ces dix dernières années, cent quarante-huit domestiques allemands-lorrains ont mérité la distinction. En Prusse, la proportion des domestiques qui ont pu être récompensés est bien près trois fois plus faible.

Le tribunal civil de Strasbourg vient de prendre une décision très intéressante pour le commerce dans une affaire qui lui était soumise par M. Menier, fabricant de chocolat à Paris. M. Menier accusait de contrefaçon deux commerçants de Strasbourg qui, disait-il, vendent leur chocolat dans des enveloppes qui imitent l'enveloppe des produits de sa propre fabrique et qui, par conséquent, sont de nature à tromper le public. M. Menier demandait des dommages-intérêts, en se fondant sur ce fait qu'il avait fait enregistrer à deux reprises, en 1875 et en 1886, par le tribunal de Leipzig, sa marque de fabrique, destinée à garantir sa marchandise contre toute contrefaçon.

Le tribunal de Strasbourg a débouté M. Menier de sa demande, par la raison que, d'après la loi allemande du 23 juin 1857, la marque de fabrique doit consister essentiellement "en une figure qui saute aux yeux," tandis que la marque du fabricant français consiste essentiellement en médailles rappelant les récompenses qui lui ont été décernées. "Les figures qui contiennent ces médailles ne se distinguent pas suffisamment des figures que contiennent des médailles semblables décernées à d'autres industriels." D'ailleurs, les tablettes de chocolat que M. Menier accuse d'être des contrefaçons des siennes ne portent pas la mention "chocolat Menier", mais la mention "chocolat de santé." La contrefaçon n'est donc pas évidente.

L'assemblée générale annuelle des volapukistes, à Paris.

Le 16 janvier a eu lieu, dans la salle de la Société des ingénieurs civils, rue Rougemont, à Paris, l'assemblée générale annuelle de l'Association française pour la propagande du volapük. M. Lourdelet, président de la chambre syndicale des commissionnaires en marchandises, présidait cette réunion, assisté de MM. Kerckhoffs, secrétaire général de l'Association; Marion, inspecteur honoraire d'académie, etc.

Avant l'ouverture de la séance, M. Kerckhoffs a été prié de donner quelques renseignements généraux sur le nombre exact des volapükistes, sur les maisons de commerce employant la langue universelle et sur les services rendus jusqu'à ce jour par le volapük. Voici en substance ce qu'il a répondu.

"En évaluant à 200,000 le nombre des volapükistes, M. Schleger a beaucoup exagéré. Il me semble qu'on ne doit pas compter plus de volapükistes qu'il n'a été vendu de dictionnaires allemands, français, espagnols, etc.; c'est-à-dire 40,000 au maximum. Nombre de maisons de commerce, tant en Allemagne qu'en France, en Italie, etc., mettent déjà en tête de leurs lettres: *Spodobs volapüko* (nous correspondons en volapük).

"Mais il est à remarquer que ce sont des maisons de moyenne importance. Les grandes maisons craindraient-elles de se rendre ridicules, ou serait-ce parce qu'elles ont des employés connaissant plusieurs langues? Je ne sais.

"Il est difficile de dire quels services le volapük a pu rendre jusqu'ici; je puis seulement affirmer qu'il a permis à plusieurs de mes amis de Paris de demander des renseignements à des Russes, à des Croates, à des Hongrois, à des Norvégiens, à des Finlandais, qui savaient bien l'allemand, mais qui ignoraient le français. Le volapük ne pourra rendre de réels services que le jour où nous aurons publié l'Annuaire général des volapükistes: nous n'avons encore pu recueillir que 14,000 à 15,000 adresses. Il paraîtra lorsque nous en aurons 20,000."

Dans le rapport annuel que M. Kerckhoffs a lu ensuite, relève les renseignements suivants:

Le nombre de sociétés pour la propagation du volapük, qui était de 105 au mois de janvier 1887, s'élève aujourd'hui à 175. Des cours publics ont été organisés depuis Tiflis, dans le Caucase, jusque sur les bords du lac Salé dans le pays des Mormons. Des cours de volapük sont faits à l'université de Munich, à celle de la Nouvelle-Orléans, à l'Ecole supérieure du commerce d'Anvers, etc.

Une grammaire en langue arabe et un dictionnaire volapük japonais vont paraître prochainement. Trois nouveaux journaux volapük viennent d'être créés, l'un à Rialto, en Allemagne; l'autre à Saint-Gall, en Suisse, et le troisième à Florence. Cela porte à treize le nombre des journaux volapükistes. Enfin une académie, composée des principaux volapükistes des deux mondes, a été fondée au congrès international de Munich. Elle aura, surtout, pour mission de veiller au maintien de l'unité de la langue. Le président acclamé de cette académie est M. Kerckhoffs lui-même.

Quant à l'Association française, elle compte actuellement 310 membres. Parmi les décès de l'année écoulée, citons celui de M. Raoul Duval, député, un des membres fondateurs de l'Association.

La lecture du rapport achevée, on a donné le compte-rendu du concours international qui a eu lieu au mois de mai dernier. Sur 181 candidats de toute nationalité qui ont pris part à ce concours, 116 ont été jugés dignes de recevoir le diplôme de Spodal (correspondant volapükiste). La commission chargée de l'organisation d'un autre concours international avait proposé les quatre sujets suivants: 1. biographie de Jeanne d'Arc; 2. une légende nationale; 3. histoire de Joseph, d'après le texte biblique; 4. libre échange ou protectionisme.

La commission a reçu 82 travaux, dont 38 de la France et 44 de l'étranger.

Les médailles d'honneur, pour chaque sujet, ont été obtenues par MM. Rubino de Barazia, capitaine d'état-major; Wilhelm, de Halle, (Allemagne;) da Rocha Vieira, général de brigade à Lisbonne; Morel, ingénieur des ponts et chaussées à Moid (Meuse).

Le président a terminé par ces mots: "Nous devons préparer le grand congrès international de 1889 et aviser aux mesures à prendre pour faciliter aux volapükistes étrangers leur séjour dans la capitale. Il importe surtout de leur montrer que l'étude de la langue peut leur procurer dès maintenant certains avantages matériels. C'est ainsi que nous avons déjà installé, boulevard Montmartre, un Volapükaleiir où Comptoir de renseignements, et que plusieurs villes de province et de l'étranger ont suivi notre exemple."

Suisse.

On annonce la prochaine arrivée, à Berne, de Mgr Ferrata, chargé par le Vatican de régler la question ecclésiastique du Tessin et d'obtenir aussi que le canton de Berne soit de nouveau incorporé dans le diocèse de Bâle.

Le directeur des cultes à Berne, M Stockmar, mettrait pour condition que le curé actuel de Porrentruy soit nommé coadjuteur de l'évêque de Bâle ou vicaire épiscopal à Berne.

Un journal suisse, le *Réveil*, signale en ces termes le cas de M. Constant Borel, citoyen neuchâtelois, qui a été expulsé d'Alsace-Lorraine au mois de juin 1887:

"Né à Mulhouse, domicilié dans cette ville, où il a sa famille, ses propriétés, ses affaires, ses relations, M. Constant Borel ne s'est jamais occupé de politique depuis l'annexion. Citoyen suisse, très attaché à sa patrie, il s'imposait les règles de la plus grande réserve et savait fort bien qu'il n'avait pas à intervenir dans les démêlés entre Allemands et Français. Directeur d'une grande brasserie par actions, tout son temps était absorbé par ses occupations industrielles.

"Mais M. Constant Borel, jeune encore, était membre d'une société de gymnastique, dans laquelle il s'était distingué et avait emporté de nombreux prix. Les gymnastes d'Alsace l'avaient nommé leur président honoraire. Il n'en a pas fallu davantage pour le désigner à l'inquisition policière.

"Sur la demande du gouvernement neuchâtelois, le Conseil fédéral a interposé ses bons offices auprès des autorités allemandes. Les démarches ont duré plusieurs mois; mais elles n'ont abouti qu'à un échec et M. Constant Borel resta expulsé.

"Le traité d'établissement qui lie la Suisse avec l'Allemagne devient ainsi une lettre morte pour ceux de nos compatriotes qui habitent l'Alsace-Lorraine ou qui voudraient s'y fixer. Ce traité, qui garantit aux Suisses la libre résidence dans toutes les parties de l'empire, ne les met pas à l'abri des tracasseries les moins justifiées. Ils sont dans ce pays-ci comme l'oiseau sur la branche, prêt à s'envoler dès qu'on le voudra, comme M. Constant Borel, expulsé, ruiné, et jouissant en somme de moins de garanties que s'ils habitaient un pays turc, égyptien ou marocain."

Nous lions, dans la *Gazette de Lausanne*:

"L'*Intransigeant*, journal de M. Rochefort, et le *Petit Marseillais*, ayant affirmé que le major et rédacteur Alterhofer, à Zurich, émarge au fonds des espions de M. de Bismarck, qu'il plaide ouvertement pour l'annexion de la Suisse à l'Allemagne, qu'il est intimement lié avec tous les espions prussiens qui ont passé par Zurich, etc. M. Attenhofer intente un procès à M. Rochefort et au *Petit Marseillais*."

La surface du lac de Genève est de 577,960,000 mètres carrés, sa plus grande profondeur de 312 mètres et sa profondeur moyenne de 150 mètres. Ce lac contient environ 90 milliards de mètres cubes d'eau. MM. Dufour et Burnier ont reconnu qu'en 1858, année exceptionnellement sèche, le débit du Rhône était de 227 mètres cubes par seconde, soit 2,332,800 mètres cubes par jour. Si toutes les années étaient aussi sèches, il faudrait 90 milliards de mètres cubes d'eau. MM. Dufour et Burnier ont reconnu qu'en 1858, année exceptionnellement sèche, le débit du Rhône était de 227 mètres cubes par seconde, soit 2,332,800 mètres cubes par jour. Si toutes les années étaient aussi à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison soussignée, No 364 rue Royale, entre Union et Français.

Belgique.

Les journaux belges rapportent que les travaux des fortifications de la Meuse sont entrés dans la seconde période d'études. On trace sur le terrain le périmètre des forts, on nivelle le sol, et l'on calcule l'élévation des positions, ou, comme les militaires disent, leur profil. En bien des endroits on exproprie encore les terrains, et l'on délimite les zones de servitudes.

Sur les rives de la Meuse, à Namur comme à Liège, un officier supérieur surveille les operations et tient au courant de la marche des affaires le ministre de la guerre et le lieutenant-général Brialmont, inspecteur général du génie et auteur des plans.

On considère comme presque certain que les travaux de terrassement commenceront au printemps.

Le banquet annuel de chambre de commerce a eu lieu, récemment, à Bruxelles. M. Bourée, ministre de France, présidait.

Parmi les convives on remarquait: M. Baudin, secrétaire particulier du ministre, M. Petit-Pierre, consul de France, et M. Guillet, secrétaire de la légation.

A l'issue du banquet, M. Bourée a prononcé un discours dont voici le résumé:

"Je vous remercie, messieurs, de votre invitation. L'année commence bien, affranchie des soucis et des préoccupations que le mois de décembre a emportés; grâce à la sagesse et à l'esprit politique du peuple français, la République vient de franchir une nouvelle et décisive étape.

Le monde entier a été frappé de ce qui s'est passé en France. En Belgique, plus que partout ailleurs, on a applaudi à l'heureuse solution de la crise française."

Le ministre a terminé en portant un toast au roi des Belges et à M. Carnot, président de la République française.

M. Rollaun, président de la Chambre de commerce, a répondu à M. Bourée.

LA LAÏCISATION DES HOPITAUX DE PARIS.—Elle sera, bientôt, achevée.

Nous croyons intéressant de faire connaître le nom des congrégations qui desservaient les divers établissements laïcisés ou à laïciser. En voici le relevé: les religieuses de la congrégation de l'Hôtel-Dieu ou Augustines étaient à Lariboisière, à la Charité, à Saint-Louis et à l'Hôtel-Dieu, leur maison mère. Il y avait des sœurs de Sainté-Marthe à la Pitié, à Saint-Antoine, à Cochin et à Beaujon. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul étaient surveillantes à Lariboisière, aux Petite-Ménages, à La Rochefoucauld, à l'hôpital Tenon, aux Incurables, aux Enfants-Assistés, à Necker et et à l'hôpital Trousseau. Enfin l'hôpital de Lourcine possédait des sœurs de la Compassion, et c'étaient les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve qui se trouvaient à l'hôpital des Enfants malades.

INAUGURATION D'UN CHEMIN DE FER EN FRANCE.—Les derniers journaux de Tarn-et-Garonne annoncent que M. Loubet, ministre des travaux publics, doit aller prochainement à Montauban assister à l'inauguration du chemin de fer de Montauban à Castres.

Des réjouissances publiques auront lieu, à cette occasion, à Montauban. Les rues seront pavoisées. Le municipalité fera une distribution extraordinaire de secours, et le préfet donnera, en l'honneur du ministre, une grande réception ouverte.

LA QUESTION SOCIALE A LONDRES.—Jusqu'ici, les meetings de Londres pouvaient être donnés en exemple au reste de l'Europe, et, malgré l'affluence énorme qu'ils attiraient, se passaient dans un calme absolu et se dispersaient sans désordre. L'année passée, il n'en a plus été de même. C'est qu'aux questions politiques ont succédé les questions économiques, qu'au lieu d'exciter la foule contre un parti impersonnel et insaisissable les orateurs se sont attachés à dénoncer la classe aisée, à soulever les convoitises, à montrer que la richesse, si elle est mal distribuée entre les diverses catégories de la nation, peut être obtenue et conquise par un coup de main, un pillage heureux. Ce sont les discours de cette sorte qui ont provoqué les actes criminels contre lesquels sir Ch. Warren a dû intervenir. C'est ce nouvel aspect des luttes politiques en Angleterre qui a compromis une des libertés dont elle pouvait être la plus fière, et dont la disparition marque dans son histoire une phase nouvelle. La question sociale se trouve posée à Londres comme dans plusieurs pays du continent, avec toute la violence et les difficultés qui l'accompagnent ailleurs.

LA PULLULATION DÉSASTREUSE DES LAPINS DANS LA NOUVELLE-GALLES DU SUD.—Nous avions annoncé que le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud, effrayé par les progrès de la pullulation des lapins, proposait un prix de 625,000 francs à quiconque trouverait un remède pratique à ce fléau d'un genre particulier. M. Pasteur écrivit, à ce sujet, en novembre dernier, une lettre au *Temps*, que l'*Abeille* a reproduite et dans laquelle il indiquait, comme un moyen sûr de destruction, la transmission aux lapins du choléra des poules. L'*Indépendant rémois* annonce, au *Temps* du 20 janvier, qu'une expérience très concluante vient d'être faite à Reims dans un vaste terrain de 8 hectares, bordé par la route de Châlons, complètement clos de murs, et sous lequel sont creusées, dans la craie, quantité de petites caves auxquelles de larges fissures donnent l'air et la lumière. Dans ces caves, les lapins foisonnaient; on avait vainement essayé de les exterminer par le fusil ou le furet. Quatre ou cinq gardes y avaient, sans résultat sérieux, passé des journées entières. La propriétaire du terrain, Mme Pommery, offrit alors à M. Pasteur de venir expérimenter sur place le procédé qu'il avait indiqué. M. Pasteur accepta; malheureusement, il fut empêché par la maladie de mettre son projet à exécution, et ce fut son neveu, M. Loir, qui se rendit à Reims à sa place.

Le vendredi 23 décembre, à quatre heures de l'après-midi, M. Loir versa sur une boîte de foin, placée à proximité des terriers, six litres de "bouillon" où se trouvaient "cultivés" les microbes du choléra des poules.

Le 24, veille de Noël, dès le matin, on alla voir l'effet produit. On trouva 19 cadavres. Le jour de Noël aucune observation ne fut faite. Le lundi on trouva 12 nouveaux cadavres et depuis on n'aperçoit plus un seul lapin. En fouillant les terriers, en regardant dans les tas de craie, on a trouvé des groupes de cinq, six, dix lapins morts.

M. Pasteur—ajoute l'*Indépendant rémois*—doit faire, incessamment, à ce sujet, une communication à l'Institut, et dira quelles conclusions il entend tirer de cette expérience.

LES CAFÉS DE LA CANNEBIÈRE DE MARSEILLE.—Le préfet des Bouches-du-Rhône vient de refuser l'homologation d'une délibération du conseil municipal de Marseille, qui établissait une nouvelle taxe sur les tables et lumières extérieures des cafés.

Depuis le 1er janvier, tous les cafés de la Cannebière avaient renoncé à leur licence, ce qui donnait à cette voie, objet d'orgueil des Marseillais, un aspect morne intolérable.

Décédé hier soir, 3 février, à 10 heures moins un quart, ERNESTINE LÉAUMONT. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 4 février, à 4 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, 143 rue Claiborne entre Orléans et St Pierre.

Décédé hier, 3 février 1888, à 3 heures de l'après midi, à l'âge de 33 ans et 7 mois, BARTHOLOME B. SEGUI, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Segui, Lanauvaud, Villeneuvette, Ongatte et Daur sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 364 rue Royale, entre Union et Français.

ERNEST C. VILLERÉ,
46 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles du fantaisie. Vins rouges et blancs en caisses et en barriques. Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rhums, Gins. Whisky de la California Cordiaux, etc., Champagnes de Heidsieck & Co., Whiskies célèbres de Cahn, Hall & Cie.
10 déc—1an

Pelican Brewing Co.
A partir de ce jour les bureaux de la Compagnie seront situés rue St. Peters, entre Clouet et Louisa. Téléphone No 710.
ALBERT EHATH, Président.
CHAS. SCHUMACHER, Secrétaire.
3fev—5j

L'Union Française.
Les porteurs de toutes obligations de la Société non présentées jusqu'à ce jour vendront bien, dans le plus bref délai, s'adresser à M. H. Damiens, trésorier, coin Royale et Toulouse, de 10 heures à 3 heures, pour en toucher le montant.
FÉLIX LARUE, Président pro tem.
P. BOSSONNEY, Secrétaire. 4 fev—3f

Avis.
Ma femme ayant quitté le domicile conjugal depuis le 1 janvier, je préviens le public que je ne serai responsable d'aucune dette qu'elle pourrait contracter.
E. LARRIEU.
4fév—3f

Avis.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
La raison sociale de IMHOF & STOLL est dissoute de ce jour, avec consentement mutuel. JACOB IMHOF assume tout l'actif et le passif.
JACOB IMHOF
HENRY STOLL.
Me référant à l'avis ci-dessus, je notifie m